

VILLE  
DE  
MARSEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS  
DU  
CONSEIL DU GROUPE DES 11<sup>e</sup> ET 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS**

**- Séance du 18 OCTOBRE 2023 -**

**Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.**

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

23/073/VDV

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE ET ENGAGEMENT - Attribution de subventions à des associations proposant de nouveaux espaces d'éducation populaire et de participation citoyenne - Répartition 2023.**

23-39638-DLSVAEC

**MONSIEUR LE MAIRE DU 6<sup>ème</sup> SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11<sup>ème</sup> ET 12<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.**

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

Afin de répondre au sentiment de déconnexion des enjeux démocratiques que vivent parfois ses habitants, la Ville de Marseille a décidé de soutenir un réseau d'acteurs de la citoyenneté. Par ses actions, ce réseau doit permettre aux marseillais de s'impliquer dans des processus de participation et de mieux appréhender les enjeux sociaux et culturels qui les concernent. Ces espaces citoyens doivent donner aux habitants des moyens de coconstruire des initiatives en matière d'évolution des territoires.

Les démarches d'éducation populaire ancrent leurs pratiques dans un aller-vers les habitants. Elle se donnent pour objectif de rendre chaque citoyen légitime à prendre sa place dans la vie de son territoire. La Ville entend promouvoir des processus d'émancipation citoyens et pour ce faire, s'appuyer sur des associations qui ont déjà vocation à jouer ce rôle d'interface et d'animation pour les marseillaises et les marseillais.

Il s'agit dans cette nouvelle répartition, de soutenir des initiatives émanant d'associations de quartiers qui inscrivent leurs actions vers le pouvoir d'agir citoyen et la valorisation de l'expression des cultures de toutes et tous.

Après examen des dossiers qui nous sont parvenus, une répartition des crédits de l'année 2023, d'un montant de 100 000 Euros (cent mille Euros) dont 35 000 Euros (trente cinq mille Euros) pour l'association de notre secteur, est soumise à notre approbation afin de soutenir de nouveaux espaces de participation citoyenne.

Est annexée à ce rapport la convention de l'association subventionnée.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS  
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES  
VU LA DELIBERATION N°21/0243/VDV DU 21 MAI 2021  
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

**DELIBERE**

**ARTICLE 1** La subvention est attribuée à l'association d'éducation populaire, favorisant la participation et l'émancipation des habitants :

Tiers	Association	Adresse	Dossier n°	Montant en Euros	Descriptif de l'action
174732	Les Muses Urbaines	36 Traverse de la Malvina - entrée BA Le Clos des Orfeuilles chez Monsieur IDRI 13012 Marseille	EX024647	35 000	Construire avec les habitants un espace de valorisation destiné à la mémoire des quartiers populaires.

**ARTICLE 2** Est approuvée la convention ci-annexée.

Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

**ARTICLE 3** Le montant de la dépense, soit 100 000 Euros (cent mille Euros) dont 35 000 Euros (trente cinq mille Euros) pour l'association de notre secteur sera imputé sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2023, nature 6574.2, fonction 520, service 03032, action 13900914.

**Le présent projet de délibération  
mis aux voix a été adopté à l'unanimité**

**Vu et présenté pour son  
enrôlement à une séance  
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération  
du Conseil des 11ème et 12ème**

**LE MAIRE des 11<sup>ème</sup> - 12<sup>ème</sup> Arrondts  
Sylvain SOUVESTRE**